

## **Signature de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif**

Cette convention, s'inscrit dans la continuité d'une ambition affirmée par la convention interministérielle définie en février 2013. En Basse-Normandie, l'état et la région s'associent pleinement à cette action.

Ses différents objectifs visent à favoriser l'égalité entre les sexes dans une perspective d'action éducative dans le cadre du projet Académique, des projets d'établissements, et des règlements intérieurs. En outre, cette convention régionale consacrée à la réussite de tous et de toutes, qui est au cœur du service public, doit porter à tous les niveaux le message de l'égalité en s'employant à modifier la division sexuée des rôles dans la société. Préjugés et stéréotypes sexistes, ancrés dans l'inconscient collectif, sont la source directe de discriminations et, à ce titre, doivent être combattus dès le plus jeune âge.

### **3 grands objectifs pour y parvenir :**

#### **Créer les conditions pour que l'école du premier, du second degré et l'enseignement supérieur soit un espace collectif où se construit l'égalité des sexes**

Développer une culture et inciter à la réflexion sur la place des hommes et des femmes dans la société, en prenant appui sur les différents programmes dispensés aux élèves, en utilisant le socle commun de compétences, les Travaux Personnels Encadrés ou tout dispositif favorisant l'expression de cette volonté vers une plus grande égalité entre les sexes et permettre ainsi à chacun, filles et garçons, d'élaborer ses projets qu'ils soient d'ordre social, professionnel ou personnel, dans un climat serein.

#### **Transmettre aux filles et aux garçons, aux hommes et aux femmes, une égale ambition scolaire et professionnelle pour une plus grande mixité des filières de formations**

Près de deux filles sur trois s'orientent vers une seconde générale et technologique dans l'académie contre un garçon sur deux. Les garçons s'orientent donc plus souvent dans la voie professionnelle (46 % contre 36 %). Dans l'enseignement supérieur, les filles sont minoritaires en sciences et en sciences et techniques des activités physiques et sportives et les garçons minoritaires en lettres, langues, psychologie et sociologie. Il convient par conséquent, au vu de ces indicateurs académiques, d'interroger les pratiques, de penser différemment, de prendre conscience que toutes les filières sont accessibles aux filles et aux garçons, d'inciter à changer notre regard sur les métiers et les compétences et d'aider les jeunes à élargir leurs choix professionnels.

#### **Renforcer l'éducation au respect mutuel en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons**

Permettre un mieux-vivre ensemble et de meilleures conditions d'apprentissage afin que les rapports entre les garçons et les filles évoluent vers plus d'égalité, de liberté, d'émancipation et d'esprit critique. L'éducation au respect mutuel contribue à la formation des élèves et des étudiant-e-s dans ses relations à soi et aux autres. Elle leur permet de comprendre des règles sociales mais aussi d'appréhender et d'intégrer progressivement les questions majeures qui traversent notre société.